

L'OFFRE DE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE

Une alternative au logement social et au logement privé

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



- **Salariés d'entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus**

Sont concernés principalement les **salariés aux revenus moyens et les jeunes actifs dont les revenus sont trop élevés** pour obtenir un logement social et qui rencontrent des difficultés à trouver un logement dans le parc privé

- **Pour prétendre à un logement intermédiaire :**

- Le logement recherché devra être la **résidence principale** du salarié

- Il est nécessaire de justifier de ressources égales ou inférieures à des **plafonds de ressources réglementaires***



L'offre de logement intermédiaire est également ouverte aux **salariés d'entreprises du secteur agricole de 50 salariés et plus.**

* Consulter les plafonds de ressources locatifs sur notre site actionlogement.fr

Vérifier mes plafonds de ressources

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Principales caractéristiques des logements intermédiaires :

- Loyers en moyenne 15 à 20 % inférieurs à ceux du parc privé
- Proches des bassins d'emploi et des transports en commun
- Garant non exigé
- Dernières normes environnementales respectées



BON À SAVOIR !

- ◆ **La colocation** : solution locative de plus en plus appréciée et recherchée par les jeunes actifs ou tout salarié en mobilité professionnelle, pouvant être proposée dans les parcs social, intermédiaire et privé. Il s'agit le plus souvent de logements meublés, situés en centre-ville et à proximité des transports
- ◆ Cumul possible avec d'autres aides et services Action Logement



+ D'INFOS

>> Consultez notre site Internet :
[actionlogement.fr/
logement-intermediaire](http://actionlogement.fr/logement-intermediaire)

